RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université d'ORLÉANS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie, Gestion ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de **la licence professionnelle mention Marchés Publics – Métiers de l'achat public,** au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Armelle TREPPOZ** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- Mme Emilie CHARPENTIER
- Mme Florence ABRIOUX Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Jérôme TISSIER Vacataire professionnel
- Mme Lucile PINOT Vacataire professionnel

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **licence professionnelle mention Marchés Publics – Métiers de l'achat public** est constitué comme suit :

- Mme Armelle TREPPOZ	Maître de Conférences, responsable de la formation
- Mme Florence ABRIOUX	Maître de Conférences
- Mme Emilie CHARPENTIER	
- M. Jérôme TISSIER	Vacataire professionnel
- Mme Lucile PINOT	Vacataire professionnel
- Mme Charlotte D'ALMEIDA	Chargée d'Apprentissage
- M. Frédéric ALVES DOS SANTOS	Responsable administratif de l'Ecole de Droit
- M. Derc JONEL BASSADILA	Etudiant/Apprenti promotion 2023-2024
- Mme Berin SAHIN	Etudiante/Apprentie promotion 2023-2024

Fait à Orléans, le 22 novembre 2023

Eric BLOND